

## **Appel à intérêt pour une implantation au sein de la future zone d'activités économiques (ZAE) régionale dite « Schmatzoacht » sise à Echternach.**

Le syndicat intercommunal pour la création, l'aménagement, la promotion et l'exploitation d'une zone d'activités économiques à caractère régional dans le canton d'Echternach S.I.A.E.E., avec le soutien du Ministère de l'Économie, fait appel aux entreprises intéressées à venir s'implanter au sein de la future zone d'activités économiques régionale dite « Schmatzoacht ». Le présent appel concerne uniquement la première phase de développement de la précitée zone d'activités et plus précisément les parcelles cadastrales inscrites au cadastre comme suit :

### **Commune de ECHTERNACH, section C de la SAINTE CROIX**

| <b>N° cadastre</b> | <b>Lieu-dit</b>    | <b>Nature</b>    | <b>Contenance</b>    |
|--------------------|--------------------|------------------|----------------------|
| 59/1896            | Am Trierischenweg  | terre labourable | 00ha 18a 86ca        |
| 81/1800            | In der Schmalzacht | terre labourable | 00ha 49a 40ca        |
| 82/1802            | In der Schmalzacht | terre labourable | 00ha 75a 87ca        |
| 83/1804            | In der Schmalzacht | terre labourable | 00ha 78a 79ca        |
| 85/1806            | In der Schmalzacht | terre labourable | 00ha 64a 79ca        |
| <b>TOTAL :</b>     |                    |                  | <b>02ha 84a 71ca</b> |

Il est à remarquer que l'ensemble des parcelles cadastrales préqualifiées, ne sont en l'état actuel aucunement aménagées, respectivement viabilisées. C'est précisément dans ce contexte que s'inscrit la présente invitation dans la mesure où les entreprises éventuellement sélectionnées seront impliquées dans la planification de la future zone d'activités économiques, susmentionnée. Une exploitation concrète des précitées parcelles cadastrales devrait, sans engagement aucun de la part du SIAEE, être possible au plus tôt au courant de l'année 2030.

Les terrains seront mis à disposition par le SIAEE sous la forme de droits de superficie sur une période de 30 ans, renouvelables sous certaines conditions, et dont les indemnités financières à payer seront fixées dès l'élaboration d'un avant-projet détaillé permettant d'identifier les coûts d'aménagement et de fonctionnement réels.

En ce qui concerne les activités économiques qui devraient être admissibles au sein de la future zone d'activités, celle-ci devrait être principalement réservée aux activités :

1° industrielles et industrielles légères, artisanales, de fabrication, de production, d'assemblage, de transformation, de préparation, de conditionnement ou de réparation de produits ;

2° de commerce de gros, de transport ou de logistique ;

3° de recherche-développement-innovation telles que définies par la loi modifiée du 17 mai 2017 relative à la promotion de la recherche, du développement et de l'innovation ;

4° d'hébergement ou d'incubateur d'entreprises si elles répondent à des objectifs régionaux ou nationaux de développement sectoriel ou à des besoins spécifiques d'importance régionale ou nationale. L'ensemble de ces activités ne pourra dépasser, pour chaque zone, 20 pour cent des surfaces construites brutes totales de la zone.

Y sont également admis les installations d'énergie renouvelable.

Des activités de vente de détail et de prestation de services peuvent être autorisées, si elles sont exercées à titre accessoire et complémentaire à une des activités énumérées sub. 1° à 4°.

Des activités de prestation de services non liées à l'exercice d'une activité définie sub. 1° à 4° peuvent être autorisées dans un immeuble bâti dans lequel est exercé une activité définie sub. 1° à 4°, si la surface mise

à disposition pour tous types d'activités de prestations des services confondus reste accessoire par rapport à la surface construite brute bâtie par immeuble bâti.

Le formulaire d'inscription en vue de la présélection des entreprises candidates peut être téléchargé sur le site Internet de la Commune d'Echternach <https://echternach.lu/appel-a-interet-zae-schmatzoacht/>

Pour toute question d'ordre technique ou administrative, veuillez contacter Monsieur Schmalen Joël (Joel.Schmalen@echternach.lu) ou Monsieur Glesener Laurent (Laurent.Glesener@echternach.lu).

La date limite de candidature est fixée au 30 novembre 2025 à minuit.

Seuls les dossiers de candidatures complets seront considérés. S'il le souhaite, le SIAEE peut choisir de contacter une entreprise pour lui demander de fournir les informations manquantes à son dossier si celui-ci est incomplet, avec un délai maximum de 7 jours pour l'envoi des éléments complémentaires.

La présélection des entreprises se fera à travers une grille d'évaluation sur base de critères prédéfinis ayant trait à des aspects économiques (création d'emplois locaux, solidité financière du projet, capacité financière de l'entreprise, etc.), sociaux (ancrage local avec une capacité à collaborer avec les entreprises locales, qualité de vie et bien-être des employés, etc.) et environnementaux (gestion des ressources, avec une attention particulière à l'utilisation rationnelle du sol/densification des constructions, économie circulaire, etc.).

Les entreprises présélectionnées seront ensuite invitées à remplir un formulaire de demande d'implantation officiel qui donnera lieu à un avis de la part du ministère de l'Économie et une décision définitive du comité du syndicat quant à l'implantation de l'entreprise candidate. Une fois que la première phase de la zone d'activités « Schmatzoacht » sera pleinement exploitable et pour autant que les entreprises candidates sélectionnées aient maintenu l'intention d'exécuter leurs projets économiques respectifs, un contrat de concession d'un droit de superficie pourra être signé devant notaire et permettre le démarrage du projet de construction de l'entreprise intéressée.

Le SIAEE se réserve expressément le droit de ne mettre fin à tout moment au présent appel à intérêt, notamment en cas de projets économiques jugés insatisfaisants par le SIAEE, ce que tout intéressé participant au présent appel accepte et reconnaît inconditionnellement. La responsabilité du SIAEE ne saurait, sous quelconque aspect, être mise en cause en cas d'arrêt du présent appel à intérêt.

Le bureau du S.I.A.E.E.